

9 Mars 2016

Golfe de St-Tropez

10 place Blanqui 83990 St-Tropez - Tél. 04.94.55.96.10 - Eurosud : 04.94.97.55.98 - agence.st-tropez@nicematin.fr



www.asfalt.fr
04.94.35.36.87
DEVIS GRATUIT

GOUDRONNAGE (Noir ou coloré)

Abords de villas // voies d'accès

Gravillonnage // Bordures

Charte du parc de Port-Cros : le « oui » loin d'être acquis

Cavalaire Beaucoup d'inquiétudes lors de la réunion organisée par le maire concernant l'adhésion ou pas. Malgré une intervention réussie, le Directeur du Parc n'a pas convaincu

L'exposé avait pourtant été brillant. Lundi soir à la salle des fêtes de Cavalaire, le directeur du Parc national de Port-Cros Guillaume Sellier est venu à l'invitation du maire, Philippe Leonelli, à la rencontre de la population, pour expliquer les enjeux de la Charte de Port-Cros et les raisons d'y adhérer⁽¹⁾.

Le maire a affiché l'objectif d'informer le plus clairement possible la population et les usagers, avant de leur soumettre dans les prochains jours un questionnaire où ils s'exprimeront sur l'adhésion ou non de la ville à cette Charte. « Leur avis pèsera



La réunion organisée par Philippe Leonelli (à gauche) a attiré près de 200 personnes.

(Photo C.G.)

La Garde à Ramatuelle) faisant, elles, partie d'une aire d'adhésion et d'une aire maritime adjacente aux côtes, en interdépendance écologique, économique et sociale

mouillages? », « Comment cela va-t-il être financé? », « Quel est le coût pour les communes et en quoi ne seraient-elles pas capables de gérer les problèmes seules? ».

Littoral, Pelagos et bien d'autres » a fait remarquer l'animateur Vincent Lagaf, résident cavalaire. Mais les coups les plus durs contre le projet ont été por-

Guillaume Sellier qui s'est engagé à notifier par écrit son « avis favorable à un conseil des élus ».

« N'y rentrez pas ! »

cieux », avant d'expliquer : « Cette charte a 245 thèmes. Ça va jusqu'à l'éclairage public, les logements sociaux, ... Autant dire que l'on y trouve tout le code des communes ! C'est aux collectivités d'endosser ce rôle ! Ce qu'on ne vous dit pas c'est qu'une administration, et pas des moindres, se substituera aux communes. Nous apprécions le directeur actuel, mais il passera et les élus aussi, alors que la Charte nous n'en sortons pas. In fine, après réflexion peu de communes y ont adhéré. Demandez aux élus pourquoi ils s'interrogent. Pourquoi le maire d'Hyères n'en veut plus. La machine

sion ou non de la ville à cette Charte. « *Leur avis pèsera beaucoup sur la décision finale* » a confié Philippe Leonelli.

Un projet et des doutes

Auparavant, Guillaumè Sellier a eu vingt minutes pour donner les grandes lignes de la Charte : « *Elle mise sur un développement local plus respectueux des équilibres du territoire, en concertation avec les acteurs économiques et les communes* » a-t-il insisté, avant de préciser : « *Les cœurs du parc national sont les îles de Port-Cros et de Porquerolles. Les communes concernées par la charte (une bande littorale allant de*

en interdépendance écologique, économique et sociale avec les îles ».

Un projet séduisant sur le papier mais qui a suscité beaucoup d'interrogations auprès des maires présents (Cavalaire, La Croix-Valmer, Le Rayol-Canadel et Le Lavandou) et du public, parmi lequel figuraient notamment les représentants des plaisanciers, des pêcheurs, des chasseurs, les sociétés de bateaux de plaisance et les adeptes du motonautisme, tous plutôt réservés face au projet.

De nombreuses interrogations ont fusé tout au long du débat : « *Sommes-nous bien représentés ?* », « *Qu'en est-il de l'organisation des*

raient-elles pas capables de gérer les problèmes seules ? ».

« Pas sans les communes ! »

Des craintes auxquelles le directeur du Parc a tenté de répondre : « *Je n'ai pas cherché à faire une présentation idyllique mais objective. L'idée n'est pas d'exclure l'homme du milieu mais plutôt de l'y intégrer* ».

La démarche a été perçue comme sincère par une partie de l'assistance mais elle n'a visiblement pas suffi à gommer les craintes de se voir soumis à une instance trop rigide « *et qui viendrait s'ajouter aux couches qui nous contraignent déjà comme le Conservatoire du*

Mais les coups les plus durs contre le projet ont été portés par les maires. Celui du Rayol-Canadel, Jean Plénat s'est appliqué à déconstruire point par point tout l'argumentaire du directeur du parc, mettant en avant ses limites : « *Votre mandat ne dure qu'un an. Si nous nous engageons, ce n'est pas pour que ça change après vous* ». Expliquant qu'il n'est pas fondamentalement contre l'adhésion « *à condition d'obtenir une véritable représentativité des communes concernées, car elles doivent pouvoir défendre leurs intérêts en participant de la manière la plus adaptée possible aux décisions du Parc* ».

La proposition a convaincu

« N'y rentrez pas ! »

Cette avancée est toutefois encore insuffisante pour Gil Bernardi, le maire du Lavandou et président des communes du littoral, qui a clamé vigoureusement son opposition au projet : « *Il faut comprendre que le parc est National et donc soumis à des décisions nationales. Il faut comprendre aussi que les chartes seront forcément amenées à être révisées. Arrivera donc le moment où nous ne pourrons plus rien. Nous ne pourrons même plus nous opposer* ».

Et de citer l'exemple du Parc national des Écrins dont « *l'étranglement par les règles est de plus en plus vi-*

pourquoi le maire a rières n'en veut plus. La machine administrative est en action. Je vous le dis : n'y rentrez pas ! J'exhorte les communes à faire front. C'est l'avenir des gens d'ici qui est en jeu ».

Un plaidoyer applaudi par l'assistance et qui a sonné un peu comme un glas.

Une réunion sur le même thème aura lieu le mardi 22 mars à 18 h, salle Voli, à La Croix-Valmer.

CHRISTIANE GEORGES
cgeorges@nicematin.fr

1. Les communes ont le choix d'adhérer ou pas, via une délibération de leur conseil municipal. La date limite pour se prononcer est fixée à la mi-juin 2016. « *La Charte sera de toute façon mise en place, a expliqué Guimmaule Sellier, mais sa portée sera limitée aux seules communes adhérentes* ».